



mission patrimoine religieux

Allons vers... les régions

Actes du colloque tenu
le 29 mai 2009 à Baie Saint-Paul

En recevant ce bulletin, vous constatez notre préoccupation pour la protection de l'environnement. Nous voilà à l'ère de l'électronique. Nous empruntons cette voie technologique afin de sauvegarder nos forêts.

De plus, ce nouveau véhicule de communications nous permet de sauver du temps et de l'argent en cette période d'instabilité économique.

Vous trouverez dans ce bulletin, les conférences majeures de notre colloque à Baie St-Paul; notre calendrier de travail; les coordonnées des membres du conseil d'administration et d'autres articles en liens de partenariat...

N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires afin d'enrichir ce bulletin.

Comme vous, nous sommes préoccupé(e)s de notre patrimoine religieux. Comment éduquer, former et transmettre le sens de cet héritage à la jeune génération?

Tout est affaire de connaissance, de reconnaissance, d'appropriation et de transmission.

Pour nous, le patrimoine religieux, c'est plus que le bâti, même si celui-ci attire d'abord l'attention. Trop de documents susceptibles d'enrichir la mémoire collective risquent d'être irrémédiablement perdus si nous oublions la mise en chantier de notre patrimoine immatériel.

N.B. dans le prochain bulletin, nous présenterons les démarches et la marche en avant de notre patrimoine immatériel.

Bel automne, c'est le moment de cueillir les fruits de nos semences!

Pierrette Leclerc, s.a.s.v.,
présidente de Mission Patrimoine Religieux



*Que ce Joyeux Noël
soit l'aube d'une
année de bonheur!*

CONFÉRENCE D'OUVERTURE
LE PATRIMOINE RELIGIEUX DANS LES RÉGIONS
CONSERVER LES TRACES POUR TRANSMETTRE LA MISSION
MARIO DUFOUR
Président de la Commission des biens culturels du Québec

Le patrimoine religieux a fait couler beaucoup d'encre au cours des 25 dernières années. Certaines solutions porteuses ont été trouvées, mais de nombreuses questions restent en suspens et nous devons tous, collectivement, faire preuve d'imagination et d'audace pour préserver et transmettre ce patrimoine et les valeurs que nous lui associons. Comme aimait le rappeler notre collègue Louise Brunelle-Lavoie, la problématique peut se résumer en trois questions : que conserver? Comment le conserver? Qui le conservera?

Le thème que vous avez choisi cette année « Allons vers les régions » soulève une question importante, celle du maintien ou non de l'héritage des congrégations dans les milieux où elles se sont enracinées. C'est donc sur cette question que j'aimerais réfléchir avec vous aujourd'hui. J'aimerais d'abord revenir sur le chemin parcouru depuis 25 ans, rappeler certains enjeux qui ont été soulevés, mentionner quelques réalisations et suggérer des pistes, qui ne sont pas nécessairement nouvelles, mais qui méritent d'être encore suivies, dans l'espoir qu'elles nous conduisent plus loin...

Le chemin parcouru

Revenons d'abord sur le chemin parcouru. Au Québec, l'intérêt pour l'architecture des églises et pour les œuvres d'art sacré remonte aux premières décennies du xx^e siècle. En 1922, l'adoption de la Loi relative à la conservation des monuments et objets d'art ayant un intérêt

historique ou artistique et la création de la Commission des monuments historiques marquent un point tournant quant à l'attention portée à ces biens culturels. Rappelons que l'un des premiers ouvrages publiés par la Commission répertoriait les « vieilles églises » sur le territoire du Québec, et que deux des trois premiers classements au titre de monument historique concernaient des édifices liés à l'héritage religieux, soit la Maison des Jésuites-de-Sillery et l'église Notre-Dame-des-Victoires à Québec (1929). Dès cette époque, des historiens d'art, des architectes, des ethnologues, se sont penchés sur ce « grand héritage », l'ont étudié, documenté, parfois mis en réserve dans des musées, s'intéressant alors à ses valeurs architecturale, artistique et historique. Mais ces pionniers n'en parlaient pas en terme de « patrimoine religieux ». Les Traquair, Morisset, Barbeau, Gouin, parlaient d'« art sacré », ou d'art religieux.

Il faut attendre les années 1980 pour voir apparaître l'expression « patrimoine religieux ». Celle-ci prend sa source dans les changements qui ont marqué l'Église et la société québécoise depuis les années 1960. D'une part, l'appel lancé par le concile Vatican II a incité plusieurs paroisses à moderniser leurs églises, se débarrassant ainsi de certains biens anciens pour se mettre au goût du jour. D'autre part, l'État québécois se lançait aussi dans une vague de modernisation, grâce à une série de réformes en profondeur, désormais connue sous l'expression « Révolution tranquille ». La création du ministère des Affaires culturelles en 1961 a favorisé la réalisation d'inventaires du patrimoine et la production d'études sur le patrioi-

ne religieux. Les premiers classements d'objets à titre d'oeuvre d'art concernent les collections de l'ancienne église de Saint-Pierre (île d'Orléans, 1958), de la chapelle des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec et de l'église de Saint-Nicolas en 1961. Plusieurs bâtiments et objets d'art religieux ont ensuite été classés au cours des années 1960 et 1970.

Lors de la Révolution tranquille, les responsabilités de l'éducation, des soins de santé et des services sociaux qu'avaient assumées les communautés religieuses depuis les débuts de la Nouvelle-France sont largement remises à l'État québécois. On assiste alors à un vaste mouvement de transmission du patrimoine des communautés religieuses et de leurs savoir-faire dans ces domaines essentiels au bien-être de la société (rappelons au passage leur savoir-faire remarquable dans le domaine de l'équilibre budgétaire!). Bref, une large part de leurs missions a été transférée à l'État. En plus de ce patrimoine immatériel, tout un pan du patrimoine immobilier a alors été transformé. Mentionnons à titre d'exemple l'ancien couvent des Sœurs-Antoniennes-de-Marie, à Chicoutimi, occupé par la clinique d'hygiène dentaire du CEGEP; le Mont-Saint-Louis dont le bâtiment est vendu au Cégep du Vieux-Montréal; le séminaire de Sainte-Thérèse qui est intégré au complexe du cégep Lionel-Groulx en 1969; le Séminaire de Nico-

let qui abrite depuis 1969 l'Institut de police du Québec, le Cégep de Rimouski, né en 1967 du regroupement de plusieurs établissements d'enseignement dont le Séminaire de Rimouski et le Couvent des Ursulines.

Alors que ces couvents et séminaires continuaient d'abriter des institutions d'enseignement, des projets de démolition d'églises au cours des années 1970 ont commencé à susciter une mobilisation en faveur de leur préservation. Pensons à l'église de Sainte-Cunégonde à Montréal, menacée de démolition en 1971 et qui a finalement été conservée. Pensons aussi à l'église Saint-Jacques, acquise en 1973 par l'Université du Québec à Montréal, dont le clocher et le transept sud ont été classés à titre de monuments historiques en septembre 1973 et ont été intégrés dans la construction du pavillon Judith-Jasmin, alors que le reste de l'église a été démoli entre 1975 et 1979. Ces quelques cas médiatisés ont favorisé une prise de conscience de l'importance de l'héritage de l'Église catholique dans le paysage et l'histoire du Québec. En effet, comme pour tout patrimoine, c'est bien souvent en réaction à la disparition de certains biens ou à la menace de destruction de quelques autres que l'intérêt émerge.

La prise de conscience relative au patrimoine religieux s'est accrue au cours des années 1980. À l'occasion de la visite du pape Jean-Paul II, une grande exposition traitant du rôle de l'Église catholique dans les arts et la société québécoise a été présentée au Musée du Québec. « Le grand héritage », titre bien choisi, évoque à la fois toute l'influence de l'Église catholique au Québec et tout ce qu'elle a encore à lui

transmettre. C'est aussi au cours des années 1980 et 1990 que se développe le tourisme religieux et que se forment des associations consacrées à la préservation de ce patrimoine précieux, comme la Corporation du patrimoine et du tourisme religieux de Québec, *Pierres vivantes* (1993), et *Mission patrimoine religieux* (1995).

Les projets de transformation ou de réaffectation d'églises se multiplient au cours des années 1990 et cristallisent les préoccupations. En effet, c'est d'abord les bâtiments, et principalement les églises qui retiennent l'attention. Au point où la notion de patrimoine religieux a d'abord été utilisée principalement en référence aux églises, sans doute parce qu'il s'agit de monuments d'envergure, les plus spectaculaires, souvent remarquables au plan architectural; peut-être un peu aussi parce que ce sont souvent les historiens d'art et les architectes qui s'intéressent à la question; et sans doute parce que ces édifices sont bien plus difficiles à convertir à d'autres usages que les couvents, presbytères ou monastères.

La Commission des biens culturels du Québec s'est intéressée tôt à la question du patrimoine religieux. Dès 1986, elle prépare un document de travail qui esquisse un état de situation et fait diverses recommandations touchant les églises, les chapelles et les temples, les presbytères, les cimetières, les enclos paroissiaux ainsi que les espaces paysagers des ensembles paroissiaux. En 1994, alors que « la Commission pontificale pour les biens culturels de l'Église lançait un appel aux familles religieuses pour qu'elles se fassent les gardiennes de leur patrimoine », la Commis-

sion des biens culturels du Québec a mis sur pied un groupe de travail qui avait pour mandat de réfléchir et de faire des recommandations sur les moyens à prendre pour préparer l'avenir du patrimoine religieux au Québec.

En relisant les recommandations de la Commission publiées en 1998, on constate que des progrès ont été accomplis au cours des dix dernières années, dans chacun des quatre aspects du patrimoine religieux définis par le groupe de travail, soit le patrimoine religieux paysager, architectural, mobilier et archivistique, et enfin immatériel. Puisque ce document est l'un des premiers à poser un regard d'ensemble sur les différentes facettes du patrimoine religieux au Québec, il nous servira de point de référence. D'autant plus que plusieurs des propositions qu'on y trouve ont inspiré les recommandations faites par le groupe Arpin (2000) au sujet du patrimoine religieux, ainsi que celles de la Commission de la culture sur le patrimoine religieux en 2005. J'utiliserai donc certaines propositions de ce document pour montrer les progrès accomplis. Je reviendrai ensuite sur ce qui reste encore à réaliser.

A) En ce qui concerne le patrimoine religieux paysager, la Commission insistait sur l'urgence de sensibiliser tous les acteurs à l'importance des centres de village et des ensembles paroissiaux (église, cimetière, presbytère, école, salle paroissiale). Elle soulignait l'importance d'encourager le dialogue entre les fabriques et les municipalités, et souhaitait que les municipalités utilisent davantage leur pouvoir de citation pour valoriser ces ensembles et du coup, les protéger. Il semble que cette proposition ait été entendue, puisque depuis la publication

CONFÉRENCE D'OUVERTURE (SUITE)

de ces recommandations en 1998, plus de 150 citations de monuments historiques associés au patrimoine religieux et une quinzaine de constitutions de sites du patrimoine religieux ont été réalisées par les municipalités. Tout n'est pourtant pas réglé à cet égard et de nombreux villages doivent encore être sensibilisés à la question. Néanmoins, d'autres pas importants ont été réalisés au cours de l'année 2008, puisque sept ententes ont été signées entre le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et des diocèses du Québec concernant l'utilisation d'églises dont le changement d'usage est envisagé. On peut espérer que ces ententes sur l'avenir des églises favoriseront une approche intégrée de la conservation des ensembles institutionnels au cœur des villages...

B) Une proposition du document de la Commission des biens culturels concernait justement les changements d'usages des lieux de culte, question qu'elle traitait sous la rubrique du patrimoine religieux architectural. Tout en insistant sur la recherche de solutions permettant de repousser l'abandon des édifices à des fins séculières, la Commission proposait que les lieux soient affectés à des fins culturelles, sociales et communautaires et souhaitait que soit envisagée la cohabitation de vocations mixtes (religieuses et civiles). Certains exemples sont bien connus, dont celui de l'église Notre Dame de Jacques-Cartier à Québec qui loge des organismes communautaires et culturels, tout en maintenant une fonction culturelle. Plus récemment, une solution

novatrice a été trouvée par les Sœurs de la Charité de Montréal et l'université Concordia, soit le retrait graduel des sœurs jusqu'en 2022 et l'occupation progressive des locaux par l'institution d'enseignement. L'université préservera l'ensemble conventuel et la chapelle, tous deux protégés par la Loi sur les biens culturels depuis le milieu des années 1970.

Dans son document, la Commission soulignait que ce sont, ultimement, les citoyens qui assumeront ou renieront l'héritage du patrimoine religieux, mais qu'ils ne pourront en assurer la préservation sans une aide publique. La mise sur pied de la Fondation du patrimoine religieux en 1995 et des tables de concertation régionales a été un élément structurant majeur, principalement pour la conservation du patrimoine religieux immobilier. En effet, en 1995, le Ministère a mis en place un programme d'aide dans le but de soutenir la restauration des biens mobiliers et immobiliers. En 2003, une première phase d'inventaire a permis de documenter 2 750 lieux de culte construits au Québec avant 1975, toujours ouverts ou fermés depuis peu, et appartenant à toutes les traditions ou communautés religieuses. En 2004, une seconde phase d'inventaire portait sur l'évaluation patrimoniale et la classification des édifices culturels inventoriés à la phase 1, de façon à assurer une gestion efficiente des fonds accordés dans le cadre du programme de soutien à la restauration du patrimoine religieux.

Depuis lors, de nombreux lieux de culte ont reçu une aide essentielle à leur sauvegarde. Les investissements financiers sont considérables : entre 1995 et 2008, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine a engagé près de 198,5 M\$ dans des projets

de restauration du patrimoine religieux. L'essentiel de ces sommes a été confié à la Fondation du patrimoine religieux en vertu du programme Aide aux immobilisations. Le soutien de l'État à l'organisme, devenu récemment Conseil du patrimoine religieux se poursuit. Mais comme aime à le rappeler Pierre Lucier, si l'État investit dans ce secteur, c'est parce que c'est du patrimoine, non parce qu'il est religieux...

C) Le troisième aspect du patrimoine religieux auquel s'est intéressée la Commission des biens culturels du Québec en 1998 est le patrimoine religieux mobilier et archivistique. Les communautés religieuses sont depuis longtemps conscientes de l'importance de la documentation qu'elles conservent, non seulement pour leur histoire mais aussi pour celle de la société québécoise. Ainsi, lors de la création de l'Association des archivistes québécois en 1967, plus de la moitié des membres provenaient du milieu religieux. Un comité des archivistes religieux a d'ailleurs été mis sur pied en 1971.

L'une des propositions de la Commission était de poursuivre les inventaires. Le comité recommandait aussi l'élaboration d'inventaires pour les communautés non catholiques, comme les juifs ou les orthodoxes, sans oublier le patrimoine ancestral des peuples autochtones. C'est peut-être sur cet aspect du patrimoine religieux, le mobilier et l'archivistique, que les progrès sont les moins notables jusqu'ici. D'ailleurs, la proportion des investissements réservés au patrimoine mobilier dans le cadre du volet destiné à la restauration d'œuvres

d'art et de biens mobiliers ne correspond qu'à 2.5 à 3% des subventions annuelles de la Fondation du patrimoine religieux. Notons cependant que des projets se mettent en branle. La Société des musées québécois vient d'amorcer un chantier national d'inventaire du patrimoine mobilier religieux qui a pour objectif de répertorier les objets conservés in situ dans une vingtaine de lieux différents, afin d'en favoriser la connaissance et de contribuer à leur mise en valeur. En ce qui concerne les archives, il est à souhaiter que la mise sur pied d'un comité des archives au sein du Conseil du patrimoine religieux en 2006 favorise la naissance de projets similaires. Jusqu'à maintenant, les rapports annuels du Conseil ne témoignent d'aucune activité ou d'aucun investissement précisément en lien avec les archives.

D) Enfin, dernier aspect du patrimoine religieux, le spirituel ou immatériel. Le groupe de travail soulignait l'urgence de consigner la mémoire des savoirs et des savoir-faire religieux, grâce à la réalisation de programmes d'enquêtes auprès des acteurs. Un vaste projet est en cours à la Chaire de recherche du Canada en patrimoine ethnologique à l'Université Laval, grâce à un important soutien financier du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

Parallèlement à ces travaux sur le terrain, les réflexions sur le patrimoine religieux ont été multiples depuis une vingtaine d'années, que ce soit dans les colloques universitaires ou dans le cadre de la Commission de la culture (2005). L'apport appréciable des intellectuels à la réflexion et à la reconnaissance du patrimoine religieux

n'a pas été sans effet sur l'implication de l'État en faveur de sa préservation. Les débats ont questionné la notion même de patrimoine religieux et ce qu'elle recouvre. Les orientations proposées étaient parfois un peu contradictoires, mais elles ont pour le moins enrichi les réflexions et suggéré des pistes de solutions. Il faut avant tout retenir que tous les biens des communautés religieuses ne sont pas nécessairement d'intérêt pour le patrimoine collectif, certains éléments relevant du patrimoine des communautés, au sens premier et juridique du mot patrimoine... ; retenir aussi que la question de la propriété des biens continue de susciter le débat, certains chercheurs considérant les églises en particulier comme des biens collectifs ; retenir enfin que les communautés ont le droit de faire des choix qui soient conformes au respect de leur mission tout en considérant les attentes de la société québécoise... Les choix sont souvent déchirants, entre les aspects rationnels assurant la poursuite de la mission au quotidien et la volonté de participer à la préservation d'un patrimoine désormais perçu comme collectif.

L'avenir : régionalisation ou centralisation?

Passons maintenant aux chantiers qui restent à mettre en place.

L'un des enjeux actuels touche la conservation des biens des communautés dans les régions ou leur rapatriement vers les maisons mères dans les grands centres urbains, lorsqu'un établissement doit fermer ses portes.

Quels choix feront les communautés quant à la destination de leurs collections

et archives? Doit-on tout remettre à la communauté mère? En regroupant tout dans les grands centres, le nombre des traces de la communauté sur place diminue, on efface les témoins de cette présence importante dans l'histoire des villages et des régions. Le regroupement pourrait-il se faire autour des villes épiscopales, qui sont les villes centres des régions du Québec? Serait-il possible d'investir dans ces lieux de façon plus marquée, tout en maintenant des traces de la mémoire des communautés dans les villages? Y a-t-il des moyens de conserver en région des biens qui pourraient continuer de servir la mission des instituts de vie consacrée? Y a-t-il un risque de dépouiller trop rapidement des maisons encore habitées et des couvents toujours actifs alors que certains spécialistes voudraient mettre en réserve meubles et œuvres d'art qui contribuent à conserver l'âme d'un lieu? Y a-t-il danger de perdre la signification de certains biens culturels d'importance en les déposant dans des réserves à l'abri de tout, surtout de leur usage normal? Y a-t-il un danger à trop vouloir « patrimonialiser »?

En 1996, la Commission des biens culturels soulignait déjà l'importance de privilégier la régionalisation à la métropolisation, afin que les communautés locales puissent faire vivre le patrimoine religieux, en l'habitant, en l'utilisant, en l'admirant. En gardant le lieu d'accueil le plus près possible du lieu d'origine, le sentiment d'appartenance pourra davantage être maintenu et un effet de rupture pourra être évité. Ainsi, certains objets qui ont une grande valeur pour les communautés religieuses doivent être conservés in situ le plus longtemps possible pour préserver pleinement leur valeur et leur sens. Cependant, il faut le dire, un

CONFÉRENCE D'OUVERTURE (SUITE)

élagage est nécessaire et un tri doit être fait. Tout n'est pas d'intérêt pour le patrimoine collectif, et il ne faut pas attendre d'être acculé au pied du mur pour faire ce tri. La transmission doit être planifiée et la sélection doit se faire dans la sérénité.

Pour conserver ce patrimoine en région, l'un des moyens serait la mise en place de réserves communes. Le sujet a été abordé à plusieurs reprises depuis le début des années 1990, mais il ne semble pas encore avoir été étudié sérieusement ni avoir conduit à des réalisations concrètes. En 2005, dans son mémoire à la Commission de la culture, Mission patrimoine religieux demandait que le ministère de la Culture et des Communications soutienne la mise en place de « réserves régionales », dans un musée déjà existant, un couvent ou un lieu de culte inoccupé afin de conserver localement les objets des communautés religieuses qui ont marqué le paysage et l'histoire des régions. Mission patrimoine religieux se disait alors convaincue que « le patrimoine d'une région est plus signifiant dans son milieu que dans une réserve commune d'un grand centre. » Plusieurs mémoires plaidaient alors en faveur d'une mise en valeur in situ du patrimoine religieux mobilier. J'ai moi-même déjà suggéré, en 2006, d'explorer les possibilités de partenariat public-communauté « dans le respect des communautés elles-mêmes qui pourraient à leur rythme se « fédérer » dans une approche respectueuse des régions. Ce partenariat pourrait prendre la forme d'un musée éclaté avec des pavil-

lons dans les régions géré par une équipe solide formée de conservateurs, d'administrateurs, d'ethnologues et d'archivistes. Ce musée nouveau genre devrait devenir un joueur majeur dans les musées québécois. »

Faut-il un musée éclaté ou des réserves régionales? Peut-on tout simplement dans un premier temps envisager des partenariats avec les institutions existantes? Les musées et les centres d'archives régionaux sont des acteurs importants de la conservation du patrimoine en région. Ils ont eux aussi, bien souvent, des moyens limités, mais disposent de ressources humaines qualifiées. Des partenariats doivent être explorés de ce côté, ces institutions pouvant être des lieux de dépôt qui possèdent les conditions de conservation adéquates. Les communautés pourraient-elles envisager un soutien à l'embauche de ressources humaines qui se consacraient à la documentation et la conservation des collections déposées dans une institution partenaire?

Certes, le dépôt peut en inquiéter certains, qui craignent que la mise au musée des objets corresponde à une mise au rancart de la religion... C'est aux communautés religieuses de s'assurer que les objets qu'elles confient aux musées ne perdent pas toute intelligibilité et que leurs significations et les gestes qui les accompagnent soient bien documentés. Il va sans dire que des critères doivent déterminer ce qui sera mis en dépôt et qu'il faut éviter que les musées n'acceptent que les œuvres ou les objets les plus remarquables. Les musées ont l'habitude de préparer ce genre de conventions de dépôt, qui assurent des décisions concertées et permettent d'établir de saines relations entre les différents partenaires. L'important est de conclure ces

conventions dans la confiance mutuelle et le respect des volontés de chacune des parties, en consignnant par écrit les exigences des partenaires. Rien n'empêcherait par exemple, que les objets demeurent disponibles occasionnellement à des fins cultuelles, si l'entente de dépôt le prévoit.

En ce qui concerne les archives, comment trouver un difficile équilibre entre les processus de regroupement amorcés dans certaines communautés religieuses et dans certains diocèses, et le maintien de l'héritage des communautés dans les régions? Les centres régionaux de Bibliothèques et Archives nationales du Québec peuvent-ils devenir des lieux de partenariats, qui accueilleraient en dépôt les archives des communautés dans les régions où elles étaient actives? Il serait souhaitable que le comité des archives du Conseil du patrimoine religieux initie des projets dans ce domaine, ne serait-ce que, dans un premier temps, la compilation des connaissances sur ce qui existe, grâce la réalisation d'un inventaire des fonds d'archives. Avec les nouvelles responsabilités données au Conseil du patrimoine religieux, le comité pourrait aussi se pencher sur les possibilités d'établir des modèles d'ententes entre les communautés religieuses et les établissements spécialisés dans la conservation du patrimoine en région, tels que les musées et les centres d'archives.

La transmission

Au-delà des projets de connaissance et de préservation des biens, comment garder un sens à ce patrimoine? Suffit-il de le répertorier, de l'enregistrer, de le filmer pour espérer une transmission des valeurs qui lui sont associées? Est-ce suffisant pour assurer une connaissance de ce grand héritage que les multiples communautés religieuses ont laissé dans le paysage et la vie quotidienne du Québec? Est-ce qu'on ne risque pas, en mettant trop rapidement le patrimoine en réserve, d'y enfermer en même temps l'héritage spirituel que l'on veut transmettre? N'effaçons-nous pas trop rapidement les traces de la présence des communautés dans les régions? Alors que le nouveau cours Éthique et culture religieuse se met en place, le maintien de certaines empreintes des communautés sur le territoire du Québec ne pourra que faciliter la tâche aux enseignants qui ont à produire des outils didactiques. Dans combien de villages a-t-on effacé les traces des communautés? Ici même, à Baie-St-Paul, il n'y a plus de traces de la présence des frères maristes... N'y a-t-il pas moyen de garder, avec sobriété, la mémoire de l'œuvre des communautés religieuses pour les générations futures, en maintenant l'existant? Peut-on conserver de vraies traces au lieu de les remplacer par des monuments ou des fresques qui offrent des représentations déformées de la mémoire?

La présence de traces qui évoquent avec sensibilité ceux qui sont passés avant nous garde la mémoire active et peut aider à la poursuite de l'œuvre des communautés. En plus de rappeler la mission, le patrimoine offre des opportunités de la perpétuer, voire de lui donner un nouveau souffle, à condition que l'on fasse preuve de créativi-

té et que l'on ose sortir le patrimoine de ses réserves... Ici, à Baie-Saint-Paul, les Petites Franciscaines de Marie élaborent des projets qui sont en continuité avec la mission qu'elles poursuivaient à l'hôpital psychiatrique. Elles aménagent aujourd'hui une galerie d'art qui présente les œuvres des participants à des programmes d'accompagnement artistique offerts par des organismes oeuvrant en santé mentale. À Québec, le projet des Augustines propose l'accueil des visiteurs et des proches des malades soignés à l'Hôtel-Dieu, en plus d'une nouvelle mise en valeur de leurs collections. Ce projet s'inscrit dans leur tradition hospitalière et lui donne un nouveau souffle en l'adaptant aux besoins d'aujourd'hui.

Cependant, la volonté de concilier la poursuite de la mission et la conservation du patrimoine exige parfois des décisions difficiles. Il faut chercher des moyens pour préserver l'esprit de ces lieux construits par les communautés religieuses, il faut imaginer des approches proactives de la conservation du patrimoine. Et je ne crois pas que la solution se trouve dans les excès de commémoration que nous proposent parfois les fresques, les plaques et les monuments de toutes sortes, qui perturbent quelquefois l'esprit du lieu en allant trop loin dans leur volonté d'explication ou en s'intégrant mal au site... L'important est de maintenir une émotion, d'exploiter le « pouvoir de référence » d'un site, de trouver des moyens d'inscrire dans le lieu un témoignage respectueux de ce qui s'y est vécu. À Deschambault par exemple, l'ancien couvent propose une mise en valeur rappelant les activités d'enseignement d'autrefois, grâce à des aménagements simples, sans abus d'explica-

tion, qui fait appel au ressenti plutôt qu'à l'intellect, qui permet de se laisser interpeller par la signification culturelle des lieux...

À cet égard, certains lieux ont déjà une fonction commémorative qu'il faudrait conserver et entretenir sur place. Je veux parler des cimetières. N'y a-t-il pas là une façon de garder la mémoire des communautés en région, en laissant les cimetières en place? Faut-il nécessairement déménager les cimetières des communautés et effacer ainsi toute trace de leur présence? Pensons au lieu de mémoire qu'est devenue Grosse-Île aujourd'hui, et à ce que serait l'esprit de ce lieu sans les cimetières... À Montréal, à la suite de la vente de la maison mère des Sœurs de la charité à l'Université Concordia, une crypte située près de la chapelle et contenant les restes de 276 personnes dont 232 sœurs sera protégée par une dalle de béton. Certaines sœurs étant décédées de maladies contagieuses, la communauté n'a pas pu obtenir un permis d'exhumation pour les inhumer à un autre endroit. Voilà une belle opportunité d'évoquer sur place, par une mise en valeur sobre, la mémoire des Sœurs de la charité, de rappeler leur œuvre aux étudiants et au personnel de l'université, qui fréquenteront au quotidien ce site chargé d'histoire. N'est-ce pas là une façon de rappeler le passage du temps et de maintenir une relation avec les ancêtres? Conserver les cimetières des communautés sur tout le territoire permettrait de préserver un enracinement, de garder un témoignage de la présence et de l'œuvre des communautés qui ont participé à bâtir le Québec dans toutes les régions. Peut-on se donner les moyens d'entretenir cette mémoire? N'est-il pas possible de créer un fonds capitalisé pour assurer l'entretien du cimetière de la com-

CONFÉRENCE D'OUVERTURE (SUITE)

munauté pendant les années à venir? Peut-on faire des ententes avec les fabriques, les paroisses, pour l'entretien régulier du cimetière et la tenue d'un événement commémoratif annuel? Garder les cimetières en région, c'est donner aux jeunes la possibilité de s'enraciner à leur territoire et leur histoire...

Pour que les communautés parviennent à transmettre plus qu'un héritage matériel, elles ne doivent pas hésiter, au moment de l'aliénation d'un bien immobilier, à mettre des conditions strictes à la vente, afin d'assurer le respect des choix qu'elles ont faits pour garantir la poursuite de leur mission. Par exemple, le projet d'agrandissement du Musée national des beaux-arts du Québec, qui prendra place sur l'ancienne propriété des Dominicains, prévoit une requalification de l'espace qui transformera le couvent tout en maintenant la mémoire des Dominicains. La communauté gardera l'usufruit de la plus ancienne partie du monastère. En préservant l'esprit de ce lieu possédant un cloître d'inspiration médiévale, espace associé, tout comme le musée, au silence et à la contemplation, le projet devrait permettre de se laisser toucher à la fois par l'immatériel et par le matériel, bref d'entrer en contact avec l'esprit du lieu et de maintenir active la mémoire des Dominicains à Québec.

Un exemple récent moins heureux doit servir d'alerte au sujet de la nécessité d'inscrire clairement nos volontés dans les contrats de vente. Il s'agit de celui de la maison mère de la Congrégation des

soeurs des Saints-Noms-de-Jésus-et-de-Marie, vendue à l'Université de Montréal. Ce n'est pas la qualité ou la pertinence de l'aménagement proposé que je remets en cause ici, mais bien le fait que l'engagement moral qui avait présidé à la vente par les religieuses en 2003 n'ait pas été respecté par cette grande institution qu'est l'université. En revendant l'édifice cinq ans plus tard, l'université a non seulement failli à son engagement, mais elle a aussi encaissé la plus value. Peut-on envisager qu'à l'avenir, les contrats de vente préciseront qu'en cas de revente et de non-respect de l'engagement à maintenir la vocation du lieu, la valeur ajoutée soit remise à la communauté religieuse? Les réactions multiples et les lettres de citoyens dans les journaux face à ce cas démontrent que la population est très sensible à cette question et qu'elle reconnaît le droit des communautés à obtenir non seulement une juste valeur marchande pour leurs propriétés, mais aussi qu'elles méritent le respect de leur volonté de transmettre l'héritage de leur mission fondatrice.

Pour que ces volontés des communautés religieuses soient respectées, il faut savoir se prémunir, même face à de grandes institutions en qui l'on a confiance, comme une université. Prévoir des clauses favorisant la préservation de l'esprit du lieu et inscrire des clauses de précaution lors de la vente assureront la continuité de la mémoire. Il peut s'agir non seulement de préservation du bâti, mais aussi de certains aménagements paysagers ou de l'instauration d'une « servitude patrimoniale » qui permettrait à la population d'avoir accès au terrain. On peut aussi envisager une « charge patrimoniale » qui oblige à la conservation d'un élément précis (vitraux, chapelle, etc.). En prévoyant de telles clauses, la communauté fait preuve à la

fois de sollicitude envers les citoyens et d'une volonté de maintenir des traces de sa mission. Elle protégera du même coup sa réputation et son image auprès du public.

Conclusion

Assurer une continuité dans la transmission et éviter les ruptures en ancrant les transformations dans la signification culturelle du patrimoine religieux, voilà les défis auxquels nous faisons face.

C'est aux communautés d'affirmer ce qu'elles veulent léguer comme héritage et comment elles veulent le faire. C'est à elles que reviennent les responsabilités de transmettre les valeurs qui les animent et de maintenir leur mission. Elles doivent planifier dans la sérénité, sans attendre d'être acculées au pied du mur... Il ne faut pas « démissionner » de la mission en patrimonialisant... mais plutôt utiliser le patrimoine comme un levier pour relancer la mission vers de nouvelles initiatives. Car le patrimoine offre des opportunités de rappeler et de continuer cette mission, lorsque l'on se permet d'être créatif et de sortir de sa réserve...

Le patrimoine transmis et à transmettre va bien au-delà des objets. L'héritage religieux du Québec imprègne profondément les valeurs de la société (justice sociale, dignité de la personne, démocratie). Alors qu'une partie de la société et de l'Église prend une direction plus à droite, il est rafraîchissant de réaffirmer l'engagement des communautés reli-

religieuses pour les plus démunis. Malgré tous les changements qu'ont vécus les communautés depuis 50 ans, cet engagement social se poursuit et constitue un patrimoine intangible qui a des effets bien concrets! Même des approches qui apparaissent nouvelles comme le commerce équitable, la simplicité volontaire ou les placements éthiques font partie du quotidien et des valeurs des communautés religieuses depuis longtemps.

Il faut être fier du patrimoine des communautés religieuses et celui-ci ne doit pas seulement se retrouver dans les réserves où il risque l'oubli : il doit continuer à être signifiant. Quel bel exemple que celui des clochers de la maison mère des Petites Franciscaines de Marie, devenu l'emblème identifiant le village de Baie-Saint-Paul. Ces clochers laisseront sans aucun doute une image mémorable aux nombreux visiteurs qu'attireront les grands projets de développement de la région!

Pour conclure, j'aimerais rappeler le rôle discret des pionniers de la conservation du patrimoine des communautés. Dans chaque communauté s'est toujours trouvée une sœur ou un frère qui consacrait beaucoup d'énergie à la préservation du patrimoine, des témoins de l'histoire de la communauté, de « leurs vieilles affaires ». Précurseurs, ils avaient compris que planifier la transmission du patrimoine n'est pas seulement s'occuper d'objets qui s'empoussièrent dans des réserves. Léguer un patrimoine, ce n'est pas faire preuve de défaitisme face à l'avenir. C'est une façon de maintenir la mémoire. C'est faire preuve d'une volonté de perpétuer les valeurs qui animent les communautés, qui nous font vivre, qui

nourrissent notre existence et qui motivent nos sacrifices. Planifier la transmission du patrimoine, c'est affirmer la fierté face à nos réalisations et passer aux générations qui suivent cette fierté d'avoir contribué à bâtir le pays...

Références bibliographiques

- Cheyrou, Christine, « La sacristine et le conservateur. Rites sacrés et pratiques muséales au monastère des Ursulines de Québec », Solange Lefebvre (dir.), *Le patrimoine religieux du Québec : éducation et transmission du sens*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2009, p. 209-224.
- Chhim, Koliny, Caroline McKinnon, et Caroline Truchon, *Patrimoine religieux: problématiques, réflexions et pistes de solution*, Québec, Musée de la civilisation, 2005, 68 p.
- Commission des biens culturels du Québec, « Assurer la pérennité du patrimoine religieux du Québec: Problématique, enjeux, orientations », Québec, Commission des biens culturels du Québec, 28 juillet, 2000.
- Côté, Lucille, « Mission patrimoine religieux: actions et perspectives », Laurier Turgeon, (dir.), *Le patrimoine religieux du Québec : entre le cultuel et le culturel*, [Sainte-Foy, Québec], Presses de l'Université Laval, 2005, p. 121-125.
- Dufour, Mario, « Bilan des travaux. Regards croisés sur le patrimoine des minorités religieuses du Québec », Marie-Claude Rocher et Marc Pelchat (dir.), *Le patrimoine des minorités religieuses du Québec : richesse et vulnérabilité*, [Québec], Presses de l'Université Laval, 2006, p. 257-261.
- Laurin, Nicole, « Quel avenir pour les religieuses du Québec », *Relations*, juin 2002, 30-34 p. [En ligne.] http://www.cjf.qc.ca/relations/archives/themes/textes/eglise/egli_laur_0206.htm, (Consulté le 11 mars 2009).
- Lucier, Pierre, « La signification culturelle du patrimoine religieux », Solange Lefebvre (dir.), *Le patrimoine*

religieux du Québec : éducation et transmission du sens

, Québec, Presses de l'Université Laval, 2009, p. 139-149.

Musée du Québec., *Le Grand héritage*, [Québec], Musée du Québec, 1984, 2 v.

Québec. Assemblée nationale. Commission permanente de la culture, et Bernard Brodeur, *Croire au patrimoine religieux du Québec: mandat d'initiative entrepris par la Commission de la culture : rapport*, Québec, Secrétariat des commissions de l'Assemblée nationale du Québec, 2006, 76 p.

Roy, Pierre-Georges, et Commission des monuments historiques de la province de Québec, *Les vieilles églises de la province de Québec, 1647-1800*, Québec, Imprimé par L.A. Proulx, 1925, 323 p.

Simard, Jean, et Commission des biens culturels du Québec., *Le patrimoine religieux au Québec : exposé de la situation et orientations*, [Québec], Gouvernement du Québec Commission des biens culturels, 1998, 55 p.

TABLE RONDE SUR LA VIE DES RÉGIONS

M. MAURICE DIONNE, SUPÉRIEUR PROVINCIAL CHEZ LES PÈRES RÉDEMPTORISTES

Le **patrimoine** est étymologiquement défini comme l'ensemble des biens hérités du père (de la famille, par extension). En effet, *patrimonium* signifie *héritage du père* en latin; la notion est apparue au XII^e siècle.

Pour nous, Rédemptoristes de la Côte de Beauré, ce patrimoine joue sur deux claviers, à savoir : **1.** La congrégation des Rédemptoristes (en général et à Sainte-Anne-de-Beauré en particulier), et **2.** Le patrimoine du Sanctuaire de Sainte-Anne-de-Beauré.

Chez les Rédemptoristes

1.1 En général

Les Rédemptoristes sont arrivés au Canada le 25 octobre 1874, porteur de la tradition alphonssienne : missionnaires populaires, prédicateurs de missions, de retraites, ils prirent d'abord en charge la paroisse Saint Patrick de Québec. Pendant plus de cent ans, ils ont bourlingué à travers le Québec, l'Ontario, le Manitoba de même que chez les francophones américains de la « Nouvelle Angleterre ». Ils étaient renommés pour être « des lions en chaire et des agneaux au confessionnal ». Chacun ayant son bagage de sermons, avec des armes bien fourbies, et passant de paroisse en paroisse, un jeune père avec un plus expérimenté, répétant souvent les mêmes sermons, étant donné que l'auditoire changeait. À leur façon et avec zèle, ils ont apporté aux hommes et aux femmes de leur temps, une abondante rédemption.

Un auteur français, parlant des Rédemptoristes disait : « Ils n'ont pas l'éloquence

des dominicains, il n'ont pas la truculence des capucins, mais ils ont la foi, et proclament avec conviction des vérités de La Palice. » La politique était de s'implanter dans un diocèse en y acceptant une paroisse, et de là, rayonner pour la mission populaire.

Après le Concile Vatican II, les choses ont changé : un vent de fraîcheur a soufflé, et s'est réalisé un renouveau théologique et pastoral.

1.2 En particulier, les Rédemptoristes à Sainte-Anne-de-Beauré

En 1878, ils firent leur implantation à Sainte-Anne-de-Beauré à la demande de Mgr Taschereau, cardinal archevêque de Québec. Sainte-Anne-de-Beauré a toujours été considérée comme une mission permanente. À Sainte-Anne-de-Beauré, 350 ans d'histoire ont laissé des traces indélébiles autant au niveau spirituel qu'au niveau historique et artistique. La dévotion à sainte Anne ne fait pas partie du patrimoine rédemptoriste, mais les Rédemptoristes, ayant répondu à l'invitation du Cardinal Taschereau en 1878, ont fait leur cet héritage et sont encore en place après 131 ans. Ce qui fait que beaucoup de gens nous connaissent ou nous appellent tout simplement : « Les Pères de Sainte-Anne ». Une dévotion qui bien sûr comporte une part de sentiment, mais qui est aussi l'expression d'une foi populaire authentique à la portée de tous. Les faveurs obtenues sont innombrables, et cela depuis 1658. Sans compter les fruits spirituels difficilement évaluables, mais combien réels, au moins une cinquantaine de faveurs extraordinaires sont rapportées chaque année par témoignages écrits. Le

nombre de pèlerins se maintient d'année en année : environ un million et demi.

Au Sanctuaire de Sainte-Anne-de-Beauré

Autour de cette dévotion s'est développé tout un esprit et un réseau d'activités, de services et de relations pour constituer :

Un patrimoine spirituel

Spiritualité du pèlerinage, enseignement, liturgies, célébrations particulières : célébration des sacrements, particulièrement l'Eucharistie, la Pénitence, le sacrement des malades; les processions aux flambeaux, le culte à sainte Anne comme tel, la *Scala Santa*, le Chemin de la croix dans la Colline, la grande neuvaine et la fête de sainte Anne; les pèlerinages à pied, la Revue Sainte Anne; il y a aussi la paroisse que nous desservons depuis 1878, etc.

Un patrimoine artistique : édifices, œuvres d'art, etc.

L'architecture de la basilique

(architectes: Roisin, Audet, Tremblay) en général est de style néo-roman; néo-roman, parce que l'église est plus élevée et elle a des vitraux en plus grand nombre que l'église romane traditionnelle.

Chapelles du déambulatoire de la basilique

: dédiées à des saints et saintes; la voûte de chaque chapelle évoque leur vie et leur mission.

Sculptures (Émile Brunet, Louis Jobin, Franz Moroder, Alphonse Paré) : **(a)** les chapiteaux sculptés dans la pierre racontent la vie de Jésus; **(b)** extérieur de la basilique : le tympan du portail de la façade

de représente sainte Anne en posture d'orante; d'un côté, une frise représentant les pèlerins d'une époque ancienne en procession, premiers pèlerins du pays : enseignants, familles, travailleurs dans les hôpitaux, premières nations, fermiers; de l'autre côté, une frise représentant les pèlerins d'une époque récente : évêque, membres du clergé, architectes & sculpteurs de la basilique, marins, foule diversifiée. Sur le tympan également : le pape Léon XIII qui a proclamé sainte Anne patronne du Québec.

(c) Intérieur de la basilique : représentation de la faune et de la flore sur chaque côté des bancs de la nef.

Peintures murales : dans l'église inférieure (chapelle de l'Immaculée), vous pouvez voir de très belle peintures de Marius Dubois et de Frédéric Doyon, entre autres Joachim, Anne et Marie, la sainte Famille, certains pères de l'Église, les bienheureux et bienheureuses de l'Église canadienne.

Vitraux (Labouret et Del Mistro) : évoquent l'histoire du Canada français, sa tradition religieuse, les bienheureux(ses) ayant vécu au cours des ans, les premières nations, l'histoire de la congrégation des Rédemptoristes. Vitraux du déambulatoire: le Christ au centre des patriarches, des prophètes et des apôtres; vitraux de la nef : papes et martyrs; vitraux du transept : évocation de deux grands sanctuaires dédiés à sainte Anne : Sainte-Anne de Jérusalem et Sainte-Anne d'Auray; petits vitraux des bas-côtés, au-dessus des confessionnaux : première chapelle, Étienne de Lessard qui a fait don du terrain où est construite la basilique, le tout 1^{er} curé de la paroisse et le 1^{er} Rédemptoriste, curé de Sainte-Anne-de-Beaupré.

Mosaïques : dans la voûte de la basilique,

légende dorée de sainte Anne; dans le déambulatoire autour du chœur, un bandeau de mosaïque illustre le mystère eucharistique; sur les colonnes de l'église inférieure : représentation de la flore du pays, belle diversité de fleurs avec oiseaux et papillons.

Cuivres d'art, (Albert Gilles) sur les portes de la façade : plusieurs scènes évangéliques; tabernacle de la basilique.

Scala Santa, petit édifice élégant de trois étages, construit en 1891; les peintures et sculptures à l'intérieur évoquent les moments importants de la Passion du Christ et sa Résurrection. Il abrite notamment une réplique du saint escalier de 28 marches que Jésus aurait gravi à Jérusalem pour se rendre au prétoire de Pilate; le modèle de l'escalier vient de la basilique Saint-Jean du Latran.

Statue de la Vierge en papier mâché, près du chœur de la basilique : don des Sœurs grises de Montréal en 1845; la statue, sauvée de l'incendie d'une de leurs maisons, était dans l'ancienne basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré; la même statue a été sortie d'urgence au moment de l'incendie qui a détruit la basilique en 1922.

Chapelle commémorative sur l'avenue Royale, construite en 1878, avec les matériaux provenant de l'église bâtie sur les mêmes lieux en 1676. Dans la chapelle commémorative, on trouve une chaire de prédicateur, des bans, des décorations de la vieille église, l'autel avec ses sculptures, etc.

Un patrimoine historique

Ce qui vient d'être évoqué ne représente qu'une infime partie du patrimoine spirituel et artistique du Sanctuaire ainsi que du patrimoine de ma congrégation. À ce sujet, je mentionne 3 publications qui peuvent vous

intéresser : (1) 350 ans d'histoire brillamment illustrée par le livre de M. Lebel et de Mme Girardville : « *Sainte-Anne-de-Beaupré, son histoire illustrée en cartes postales et en photos* »; une chronologie faite par le P. Rodrigue Théberge conclut et complète ce magnifique livre. (2) *La Coste des Beaux Prés, Passé feray revivre, 350 ans de lumière dans nos vies de 1658 à 2008*, hors série publié par la Revue Sainte Anne, à l'occasion du 350^e du Sanctuaire (3) *Visite au Sanctuaire*, petit manuel à l'usage des pèlerins, qui donne des renseignements complets sur le centre de pèlerinage.

Conclusion : le Musée de Sainte-Anne

En terminant, je veux dire un mot sur le Musée de Sainte-Anne. L'ancien édifice de L'HISTORIAL, inauguré en 1958, a trouvé sa vocation définitive en 1996; on en a fait un vrai Musée, un lieu qui met en valeur et rend accessible à tous, le riche patrimoine religieux du Sanctuaire, accumulé depuis 350 ans : (1) calices et ciboires anciens, (2) collection d'ex-voto et de peintures de l'époque : marins (sainte Anne est leur patronne), Pierre Lemoine d'Iberville, Marquis de Tracy. (3) on y trouve la statuette de sainte Anne apportée de France par Mgr de Laval, et donnée au Sanctuaire en 1661; (4) collection d'images (collection Léopold-Marquis), collection de timbres religieux (Laurent Proulx), etc. Ce Musée devient chaque jour davantage un incontournable. Et tous ceux qui le découvrent en sont enchantés.

ALLOCUTION DE M. RENÉ BOUCHARD, DIRECTEUR DE LA CAPITALE NATIONALE POUR MME CHRISTINE ST-PIERRE, MINISTRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE DU QUÉBEC

Monsieur le Président de la Commission des biens culturels du Québec,
Monsieur le Supérieur provincial chez les Pères rédemptoristes,
Madame la Supérieure générale des Soeurs du Bon-Conseil de Chicoutimi,
Monsieur le Vice-Recteur de l'Université Laval,
Madame la Présidente de Mission patrimoine religieux,
Chers amis,

Je veux tout d'abord vous remercier d'avoir invité la Ministre à prendre la parole dans ce magnifique décor de Charlevoix. En son nom, vous me permettez de l'excuser de n'avoir pu être présente parmi vous ce matin en raison d'un agenda très chargé. Elle me prie cependant de vous adresser les quelques mots suivants.

La Ministre tient à vous rappeler que vous êtes à ses yeux des alliés de première ligne dans notre effort collectif pour recueillir les précieux enseignements d'un héritage essentiel pour le Québec. Elle tient également à vous dire que, comme vous, elle estime que la sauvegarde de ce legs est une mission que nous devons remplir avec diligence et vigilance. C'est la raison pour laquelle elle fait de sa pérennité un engagement personnel et solennel. Aussi se réjouit-elle de l'appui que vous lui apportez dans ses efforts pour conserver un héritage aux contenus et aux formes infiniment variés.

D'ailleurs, notre travail commun contribue largement à faire progresser dans la population l'idée que le patrimoine est intimement lié à la qualité de la vie, et qu'il mérite qu'on porte grand soin à tou-

tes ses expressions. Cela comprend, bien entendu, ses manifestations immatérielles. Ces dernières constituent un merveilleux bagage de biens non tangibles, mais combien riches qui seront bientôt pleinement accessibles pour nos citoyens, grâce à des initiatives novatrices. Pensons à des réalisations comme le site Web de Mission patrimoine religieux ou à l'élaboration de l'Inventaire national du patrimoine immatériel religieux par les spécialistes de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine ethnologique de l'Université Laval. Je rappelle que le Ministère a choisi de consacrer quelque 666 000 \$ à ce projet, répondant ainsi à une recommandation pressante de la Commission de la culture.

Cette aide était plus que bienvenue, car elle permettra de recueillir de précieuses données auprès des « porteurs de mémoire » que sont les religieuses et les religieux de tout le Québec. À l'instar des membres de Mission patrimoine religieux, ces personnes sont désireuses de transmettre leurs traditions, ainsi que leurs savoirs et savoir-faire afin de garder vivants de fascinants patrimoines religieux immatériels. La Ministre réaffirme ces choix parce qu'il est très important de sauver de l'oubli ces « biens culturels intemporels » avant que ne soit mis en péril d'incalculables artefacts culturels. Car, c'est au coeur de ces trésors ethnologiques, que plongent ces racines profondes qui nous donnent la force de nous projeter vers l'avenir.

Néanmoins, elle croit qu'à l'égard de notre patrimoine, nous devons aller plus loin afin d'enrichir nos connaissances sur ces présents que nous fait le passé. Ce sont là des

défis passionnants pour ceux et celles qui ont à coeur de nous léguer un patrimoine intact, afin que, sachant d'où elles viennent, les prochaines générations tracent leur destinée solidement campées dans leur identité. Car, tout comme vous, la Ministre est persuadée que, dans un monde en constante métamorphose, il est bon de se tourner vers un passé qui fait notre fierté, de considérer le chemin parcouru pour bien voir où l'on va. Ce regard sur notre histoire est notre passeport pour l'avenir.

En terminant, Mme St-Pierre salue ces hommes et ces femmes de devoir qui nous ont transmis le savoir et les traditions qui nous rassemblent, et les valeurs qui nous ressemblent. Ces personnes, ce sont les chercheurs et les personnes dévouées oeuvrant à la mise en valeur d'un héritage sacré. Ce sont aussi les autorités du clergé, les prêtres et les membres des congrégations qui ont fleuri sur notre sol au cours de l'Histoire. La Ministre rend enfin un hommage particulier aux religieuses, ces maîtresses femmes ayant participé – on ne le souligne pas assez souvent – à l'édification de la société québécoise. En tant que ministre responsable de la Condition féminine, Mme St-Pierre est très sensible à l'apport de ces femmes d'action et de compassion.

En son nom, je vous remercie de votre attention et je vous souhaite une bonne continuation dans votre noble mission au service du patrimoine religieux.

Merci

**ALLOCUTION DE M. LAURIER TURGEON
TITULAIRE DE LA CHAIRE DE RECHERCHE DU CANADA EN PATRIMOINE ETHNOLOGIQUE
DIRECTEUR DE L'INSTITUT DU PATRIMOINE CULTUREL
UNIVERSITÉ LAVAL**

Madame la Ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine,

Madame la présidente de Mission patrimoine religieux,

Monsieur le Vice-recteur à la recherche et à la création de l'Université Laval,

Distingués invités,

Mesdames et messieurs,

D'abord, j'aimerais remercier chaleureusement la Congrégation des Petites franciscaines de Marie de nous accueillir dans leur maison pour cet événement. C'est une chance de pouvoir annoncer cette subvention et le lancement de ce projet d'inventaire du patrimoine immatériel dans un lieu aussi enchanteur et chargé de patrimoine.

Je tiens à remercier ensuite la coordonnatrice du projet, Madame Louise St-Pierre qui s'est consacrée corps et âme pour assurer la mise en œuvre du projet et son bon fonctionnement, et aussi Karine Laviolette qui avait participé à ses débuts et qui avait aidé à le mettre sur les « rails », avant de se joindre à la Direction du patrimoine et de la muséologie du la Ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

Je remercie du fond du cœur *Mission patrimoine religieux* de nous avoir donné l'occasion de travailler en partenariat et d'avoir bien voulu partager avec nous son expertise profonde et étendue du patrimoine immatériel religieux du Québec. Je pense tout particulièrement Sœur Marie-Berthe Bailly et Sœur Hélène Marquis avec qui nous avons posé les premières pierres fondatrices du projet et à Michèle Paradis qui a assuré avec beaucoup d'enthousiasme et de conviction les premières démarches auprès des communautés religieuses. Ma gratitude est grande aussi envers Sœur Pierrette Leclerc et Marie-Thérèse Bournival qui ont pris la relève et qui nous ont accordé leur collaboration et implication avec tout au-

tant d'enthousiasme.

Je suis très reconnaissant envers nos autres partenaires qui ont fait part de leur expertise précieuse à des moments stratégiques du développement du projet : le Conseil du patrimoine religieux, la Société québécoise d'ethnologie et la Société des musées québécois. Les membres du comité scientifique ont travaillé très fort pour préparer le projet : Sœur Marie-Berthe Bailly, Christine Cheyrou, Mario Dufour, Prêtre Hermann Giguère, Sœur Pierrette Leclerc, Sœur Hélène Marquis, Michèle Paradis, Martine Roberge, Marie-Claude Rocher et Jean Simard. Qu'ils trouvent ici l'expression de ma profonde reconnaissance.

Je suis redevable envers l'Université Laval, notamment à son Vice-recteur à la recherche et à la création, M. Edwin Bourget, pour les locaux et le soutien administratif et intellectuel de Laval, une institution qui—je le rappelle— a toujours été très sensible au patrimoine religieux des francophones au Québec et en Amérique du Nord.

Je tiens surtout à remercier le Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec, et plus particulièrement sa Ministre, Madame Christine St-Pierre, représentée aujourd'hui par M. René Bouchard, pour son soutien généreux et sa confiance. Le Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine a fait preuve d'audace dans ce projet car il s'agit, je tiens à la souligner, du premier projet d'inventaire national du patrimoine immatériel religieux au monde. Je tiens à dire publiquement que nous ferons tout ce qui est de notre pouvoir pour faire honneur à votre ministère et à la société québécoise.

Grâce à un partenariat (université-ministère-communautés religieuses) qui a permis de mettre à contribution des connaissances théoriques, technologiques et pratiques variées, il nous a été possible de mettre sur

un projet novateur et prometteur de sauvegarde, de conservation et de diffusion du patrimoine immatériel religieux. La nouveauté du projet repose sur l'exploitation des technologies numériques multimédias et Web, combinée à l'utilisation d'approches interactives et participatives pour mettre en valeur ce patrimoine (volet recherche-action). Le projet vise à produire un ensemble de produits culturels, muséologiques, pédagogiques et touristiques qui seront utiles aux communautés religieuses et à la société québécoise.

Nos approches font déjà des petits puisque la American Academy of Religion nous a invité à présenter notre projet à la séance plénière de son colloque annuel l'automne prochain, et le Ministère de la Culture de la France nous a demandé de collaborer à la mise sur pied et même de réaliser pour lui un projet pilote d'inventaire du patrimoine immatériel religieux de Paris à l'automne 2009. Je tiens également à souligner que le gouvernement du Canada nous a fait confiance en nous accordant, par la Fondation canadienne pour l'innovation, une importante subvention pour aménager de nouveaux locaux à l'Université Laval et renouveler notre parc informatique.

En terminant, j'aimerais dire que c'est un énorme privilège pour mon équipe et moi-même de réaliser ce projet d'Inventaire du patrimoine immatériel religieux et ceci pour deux raisons :

Premièrement, parce que le patrimoine immatériel religieux est absolument essentiel à la compréhension du patrimoine religieux en particulier et le patrimoine culturel en général du Québec;

Et deuxièmement parce qu'il pose un très beau défi technologique et méthodologique en matière d'inventorisation du patrimoine, s'il est bien relevé, pourrait place le Québec à l'avant garde de ce domaine du savoir émergent.

**ALLOCUTION DE MONSIEUR EDWIN BOURGET,
VICE-RECTEUR À LA RECHERCHE ET À LA CRÉATION
DE L'UNIVERSITÉ LAVAL**

Madame la Ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine,

Madame la présidente de Mission patrimoine religieux,

Monsieur le titulaire de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine ethnologique,

Distingués invités,
Mesdames et messieurs,

D'abord, j'aimerais vous transmettre les meilleures salutations du recteur, monsieur Denis Brière, qui vous prie de l'excuser, étant retenu à l'extérieur par une autre activité. Je suis, par ailleurs, ravi de le remplacer à l'occasion de l'annonce officielle de ce vaste *Projet d'inventaire du patrimoine immatériel religieux du Québec*.

L'Université Laval est très fière d'être associée à ce chantier d'envergure qui s'étendra sur plusieurs années et qui permettra de développer une meilleure connaissance de ce patrimoine méconnu, voire même menacé. Cette annonce témoigne d'ailleurs du grand potentiel qu'offrent les efforts de concertation et de mobilisation entre la communauté universitaire et ses divers partenaires. À cet égard, je tiens à exprimer toute ma gratitude aux artisans de cette remarquable initiative et aux collaborateurs qui se sont associés à sa mise en place. Je remercie plus particulièrement *Mission patrimoine religieux* et sa présidente, Sœur Pierrette

Leclerc, de leur précieuse contribution au développement de la stratégie de déploiement de l'inventaire. Un grand merci d'avoir également accepté de siéger au comité directeur du projet. Votre connaissance fine du milieu des communautés religieuses du Québec constitue un atout inestimable pour la réalisation de ce mandat.

Madame la Ministre, je vous remercie aussi très chaleureusement de votre confiance envers l'expertise développée par l'Université Laval en matière de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine immatériel. Ce projet s'inscrit d'ailleurs dans la longue tradition d'excellence et d'innovation à laquelle nous ont habitués les professeurs et chercheurs de notre Faculté des lettres. Je pense ici, plus particulièrement, à l'exceptionnelle source d'information que représentent aujourd'hui les Archives de folklore et d'ethnologie de l'Université Laval, développée par les illustres Luc Lacourcière, Félix-Antoine Savard et Marius Barbeau.

À l'instar de ce trésor national sur la culture francophone d'Amérique du Nord, le projet d'inventaire annoncé aujourd'hui pourra compter sur l'expertise d'une équipe multidisciplinaire reconnue partout au Canada et bien au-delà de nos frontières. Vous me permettrez de féliciter plus particulièrement, M. Laurier Turgeon, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine ethnologique, pour l'obtention de ce prestigieux mandat qui contribue à la notoriété et au rayonnement de notre institution. M. Turgeon le dynamisme et la passion qui vous animent sont une grande source d'ins-

piration pour nous tous.

Il me reste donc à souhaiter le plus grand succès à ce projet collectif qui saura non seulement « matérialiser l'immatériel » de ce riche patrimoine légué par les communautés religieuses du Québec, mais aussi rendre accessible à un large public ces grands trésors intangibles et souvent négligés de notre histoire et de notre grande diversité culturelle.

Merci de votre attention

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour l'année 2009-2010, les membres du conseil d'administration sont :

CONSEIL EXECUTIF

**Sœur Pierrette Leclerc, s.a.s.v.,
présidente**

Coordonnatrice du patrimoine
Sœurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge
1185, rue Lallemand
Drummondville (Québec)
J2B 5B6
Téléphone (819) 478-0728
Télécopieur (819) 478-7416
Courriel leclercpierrette@cgocable.ca

**Sœur Danielle Dubois, c.n.d.,
vice-présidente**

Directrice générale
Chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours/
Musée Marguerite-Bourgeoys
400, rue Saint-Paul Est
Montréal (Québec)
H2Y 1H4
Téléphone (514) 282-8670 poste 240
Télécopieur (514) 282-8672
Courriel ddubois@marguerite-bourgeoys.com

**M. Réal Lévêque, p.s.s.,
trésorier et secrétaire**

Supérieur
Séminaire de Saint-Sulpice
2065, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec)
H3H 1G6
Téléphone (514) 287-8988
Télécopieur (514) 842-3370
Courriel real.leveque@sympatico.ca

ADMINISTRATEURS

Mme Christine Cheyrou

Directrice
Musée des ursulines de Québec
10, rue Donnacona
Québec (Québec)
G1R 3Y7
Téléphone (418) 694-0694
Courriel : murq-direction@vnuq.com

Mme Murielle Gagnon

Responsable du musée
Centre historique des Sœurs de Sainte-Anne
1300, Boul. Saint-Joseph
Lachine (Québec)
H8S 2M8
Téléphone (514) 637-4616 poste 233
Courriel murielle.gagnon@bellnet.ca

M. Hermann Giguère, P.H.

Supérieur
Séminaire de Québec
1, rue des Remparts
Québec (Québec)
G1R 4R7
Téléphone (418) 692-3981
Courriel hgig@globetrotter.net

Sœur Rollande Jacques, s.c.q.

Responsable du patrimoine
Sœurs de la Charité de Québec
2655, rue Guillaume-LePelletier
Québec (Québec)
G1C 3X7
Téléphone (418) 624-4848
Cellulaire : (418) 802-6501
Courriel rollandejacques@hotmail.com

Sœur Lise Tanguay, a.m.j.

Répondante pour le lieu de mémoire
Augustines de Québec
75, rue des Remparts
Québec (Québec)
G1R 3R9
Téléphone (418) 692-2492 Poste 268
lisetanguay@augustines.ca

Mme Louise Verdant

Directrice
Musée des hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal
201, rue des Pins Ouest
Montréal (Québec)
H2W 1R5
Téléphone (514) 849-2919
Courriel museehospitalieres@bellnet.ca

CALENDRIER DES RENCONTRES

Les rencontres du conseil d'administration ont lieu à Drummondville. Voici les dates de rencontre prévues et les sujets qui y seront abordés :

25 septembre

Réflexion et modifications sur les statuts et règlements

27 novembre

Colloque 2010 : contenu, thème, lieu, conférenciers et invités.

Janvier

Préparation de l'assemblée générale annuelle

Avril

Derniers préparatifs du colloque 2010

Mai

Colloque et assemblée générale